Aucune aide financière pour les sociétés d'histoire du Québec

Le projet de loi no 82, intitulé Loi sur le patrimoine culturel (LPC), présentée par Christine Saint-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ne prévoit verser aucune forme d'aide financière aux centaines de sociétés d'histoire à travers le Québec, qui pourtant en arrachent pour la promotion de l'histoire du Québec. Trois ans après les dépôts des mémoires, le ministère accouche d'un projet de loi décevant pour les sociétés d'histoire québécoises.

Richard Ouellet, président
Société d'histoire et de généalogie du Plateau-Mont-Royal

Après les importantes lacunes dans la réforme de l'enseignement de l'histoire dans nos écoles, dénoncées par la Société des professeurs d'histoire du Québec dans Le Devoir du 14 mai 2009, faut-il se surprendre de cette absence d'engagement financier du gouvernement envers les sociétés d'histoire au Québec ?

Rappelons que la Société d'histoire et de généalogie du Plateau-Mont-Royal, appuyée par la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, avait suggéré à la ministre l'instauration d'une aide financière de 10 000$ par année à chaque société d'histoire, afin de les aider à payer leurs dépenses sommaires pour la promotion de l'histoire.

Notre société avait présenté un mémoire intitulé « *Un regard neuf sur le Patrimoine culturel* » le 17 mars 2008 dans le cadre des consultations visant la refonte de la Loi sur les biens culturels, qui a plus de 30 ans. Rappelons aussi qu'il y a très peu de salariés dans les sociétés d'histoire, la grande majorité des activités sont réalisées de façon bénévole. L'équipement informatique et la papeterie se paient à coup de 10$ de membres et de quelques centaines de dollars annuellement, provenant des caisses populaires et de quelques élus locaux. Et la quête est perpétuelle.



Christine Saint-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Le monument de George-Étienne Cartier

On ne donne pas d'argent pour les sociétés d'histoire, mais on dépense des sommes considérables sur des projets ciblés. À titre d'exemple, l'aménagement du monument de George-Étienne Cartier, au pied du Mont-Royal, aurait coûté trois millions $ en rénovation, financé par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, ce qui représente plus que toute l'aide financière suggérée par la SHGP aux 200 sociétés d'histoire à travers le Québec. Rien de moins !

Responsabilité accrue aux municipalités

Nous trouvons malgré tout des aspects positifs dans le projet de loi, avec entre autres la question d'une délégation de pouvoir accrue vers les municipalités, les questions de paysage et l'élargissement de la définition et de la notion de patrimoine.

La SHGP souhaiterait tout de même que les ministres de la Culture et de l'Éducation consultent plus fréquemment les rapports annuels des sociétés d'histoire pour y constater l'implication et l'impact du travail de leurs bénévoles et que ces ministres s'interrogent sur le rôle que devrait jouer le gouvernement québécois dans l'aide à apporter à ses partenaires du milieu.

À la suite du dépôt du projet de loi, la SHGP a été contactée par le bureau du député Maka Kotto, porte-parole de l'opposition officielle en matière de Culture et Communications. Il pourrait y avoir une commission parlementaire prochainement.